

APPENDICE No 6

Q. Que pensez-vous des heures de travail pour les femmes?—R. Bien, je crois que je diffère d'opinion avec mon président sur ce sujet; je crois que les heures sont trop longues; et, grâce à mon expérience vieille de dix ans, lorsque les heures de travail étaient de 9.15 heures jusqu'à 4.30, avec un intervalle d'une heure et demie pour le dîner, ces heures étaient suffisamment longues pour toutes les personnes qui travaillaient dans un bureau. Nous travaillons consciencieusement de 9 heures à 4 heures et nous ne trouvons pas que cela nous fatigue beaucoup; mais, en vérité, il est difficile de travailler consciencieusement durant les heures actuelles; j'ai constaté que lorsque nous travaillons de 9.15 à 4.30 j'ai toujours été capable de faire mon travail sans avoir besoin d'effacer quoi que ce soit ni de déchirer une seule feuille de papier, jusqu'à 4 heures; mais après cette heure, je commence à faire des erreurs et jusqu'à 4.30 heures le travail n'est pas satisfaisant.

Q. Dans quel sens trouvez-vous que les heures sont trop longues?—R. C'est un travail mental et les commis ne peuvent pas tenir à la tâche.

Q. Supposons que l'on accorderait aux femmes dix minutes, ou même cinq minutes au milieu de la matinée et de l'après-midi pour se reposer, cela serait-il avantageux?—Oh! bien; je crois que nous pouvons toujours le faire; nous ne sommes pas soumises à un contrôle tellement sévère que lorsqu'une femme (ou même un homme) se sent fatiguée, elle ne puisse pas se reposer dans sa chaise ou même sortir et aller se promener dans le corridor pendant quelques minutes.

Q. Vous avez, de cette manière, un avantage que bien des employés dans les fabriques ou dans des bureaux n'ont pas?—R. Cela se peut fort bien; mais n'est-ce pas une raison qui devrait pousser le gouvernement à voir à ce que les fabriques soient mieux organisées; si nous jouissons de ce privilège, je ne vois pas pourquoi les autres employés ne pourraient pas en jouir également.

Q. Je vous ai demandé cette question pour savoir si vous pensez que ce serait servir les intérêts des femmes que d'insérer cette clause dans la loi?—R. Ce serait certainement dans l'intérêt des employés que de pouvoir prendre un petit repos durant la matinée et l'après-midi. Mais je crois que quatre heures et demie devrait être la limite. J'ai constaté que, jusqu'à quatre heures, le travail est parfait; et de quatre heures à quatre heures et demie, vous n'en êtes pas satisfait; et si vous persistez, vous constatez que le travail n'est pas bon.

Q. Ce que je ne puis comprendre, et ce qu'un grand nombre de personnes ne peuvent pas comprendre, je crois, c'est que dans les conditions qui existent dans le Service civil, alors que les employés ne sont pas astreints à des règles sévères, sauf dans certaines exceptions, pourquoi les employés du Service civil ne travaillant que de neuf heures du matin à cinq heures de l'après-midi sont si épuisés, tandis que je sais qu'il y a des milliers de filles et de femmes dans tout le pays qui travaillent jusqu'à une heure plus avancée le soir et commencent à travailler plus matin, ne sont pas épuisées?—R. Ne sont-elles pas épuisées, je le crois.

Q. Nous n'avons pas besoin de discuter ce point?—R. Elle ne sont peut-être pas épuisées à la campagne, mais dans les villes, vous constaterez qu'elles le sont.

Q. Simplement une autre question, pouvez-vous nous donner une idée des conditions actuelles dans le Service civil?—R. Je vous donne mon opinion personnelle. Nous avons un idéal, bien qu'il n'en soit même pas question; alors, nous avons toujours l'idée que nous devons nous rendre au bureau, chaque jour, à une certaine heure, et y être présents tout le jour, ce qui est obsédant. Les conditions du Service civil sont quelquefois exaspérantes, je vous l'assure, docteur, pour des femmes.

Q. Pourquoi?—R. Un certain nombre de femmes peuvent bien être satisfaites de ces conditions; mais il y en a d'autres qui pensent qu'elles sont capables de faire autre chose que le travail de routine, et que lorsque quelque chose n'est pas fait de la manière qu'on devrait le faire, on devrait l'améliorer. Lorsqu'elles vont s'adresser au chef, si je vais trouver, par exemple, le chef de la division et dire ou lui suggérer que si le

[Mlle M. Tremblay.]